



DÉSINFECTION



Des opérations ponctuelles de désinfection bactéricide, virucide, fongicide, s'imposent dans un certain nombre de lieux publics afin « d'assainir ». L'action de désinfecter limite la propagation de certains germes, virus, bactéries notamment dans certaines circonstances particulières :

- Lors de débarras de locaux insalubres
- Après un dégât des eaux, un incendie
- De manière régulière dans les transports médicalisés ou dans le milieu hospitalier
- Suite à un décès « désinfection post mortem » (service réalisé 7J / 7 – 24h / 24)
- Dans les centre de traitement des déchets, locaux poubelles, etc.

Notre service technique, après avoir étudié le type de locaux à traiter et le risque infectieux encouru, préconisera le mode d'application le plus approprié (traitement de surface et/ou de volume).

L'action HAUTEMENT professionnelle réalisée par la désinfection à pour objet la non prolifération de germes pathogènes ou la non-contamination par des agents infectieux.